



Drift- et entraînement à la conduite sportive Inscription pour les journée(s) à **Bitburg Airbase**

→ veuillez remplir lisiblement, signer recto verso et nous adresser les documents par fax ou par poste ←

Pistenclub e.V. – Johannes-Cleven Str.3 – D-41334 Nettetal – Tel : +49 (0)2153-951300 – Fax : +49 (0)2153-9513029

Dates en 2010: **05. Septembre** **17. Octobre**

Tarif par voiture : Membre du Club → 160,- EUR [235,- CHF] / non Membre → 220,- EUR [320,- CHF]
→ forfait lunch par accompagnant en plus à 10,- Euro [15,- CHF]

→ Renseignements en Français : M. Bernard Fuchs – bernard@pistenclub.fr – Tel. +33 (0)6-81 24 32 89 – Fax. +33 (0)3-88 72 98 38

optionnel : Par la présente je demande à devenir membre de „Pistenclub e.V.“, et en accepte les statuts. La cotisation est de 85.- Euros par membre et par année civile. Je vous prie de m'adresser le formulaire correspondant.

Date, Signature : _____

Par la présente, je m'inscris de manière irrévocable à l'entraînement et je règle par :

chèque bancaire à l'adresse ci-dessus ou virement bancaire sur le compte suivant

€ **Euro:** Konto-Nr. 18 01 22 45 – Sparkasse Krefeld – BLZ: 320 500 00 (IBAN : DE66 3205 0000 0018 0122 45 – SWIFT/BIC : SPKRDE33)

☝ **CHF:** Konto-Nr. 16 5470 552 68 – Clearing-Nr. 770 – Basler Kantonalbank – Postkonto : 40-61-4
(IBAN : CH60 0077 0016 5470 5526 8 – SWIFT/BIC : BKBBCHBB)

Date : _____ Nom, Prénom : _____

Rue : _____ N° Carte de Membre (visiteur) : _____

Code postal, ville, pays : _____ Nbre d'accompagnants : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

Portable : _____ e-Mail : _____

Voiture(s) (Marque/Modèle) : _____ puissance approx. CV/kW : _____

Propulsion traction : avant arrière 4 roues Véhicule immatriculé : oui non

N° d'immatriculation : _____ Voiture de série : oui non

Modifications significatives : _____

Type d'immatriculation : route N° spécial saison collection autres _____

Dans la mesure où le participant **n'est pas** lui-même propriétaire du véhicule inscrit, le propriétaire doit donner formellement son accord et signer le verso du présent contrat au titre de l'abandon de recours et de sa responsabilité pour la présente manifestation.

Le propriétaire du véhicule inscrit est: (uniquement remplir si le participant n'est pas lui-même le propriétaire) :

Nom : _____ Prénom : _____


Adresse : _____ Code postal, ville : _____

Connaissances préalables du participant :

Participation à des cours / stage de conduite : non oui Expérience de parcours de **slalom** : aucune moyenne fréquente

Expérience du **drift** : aucune moyenne fréquente Expérience sur circuits permanents : aucune moyenne fréquente

Licence(s) : _____ autres : _____

 *S.v.p. voir au verso !*

- Conditions de participation et déclarations contractuelles -

Principe de manifestation

Il s'agit d'un entraînement à la conduite d'un véhicule automobile sur un **terrain d'aviation** dont l'accès sera interdit au trafic public habituel. L'entraînement **n'a pas** pour but d'atteindre des vitesses maximales ou de réaliser les meilleurs temps mais de parfaire et d'optimiser les connaissances et techniques de conduite et de maîtrise du véhicule. **Le but** de cette manifestation est l'optimisation de la **sécurité routière** dans la conduite quotidienne. Tout déplacement sur la zone doit se faire avec une vigilance maximale et être adapté à la sécurité de tous les autres participants et personnes présentes.

Conditions de participation

Sont autorisés tous les véhicules de série ou modifiés, avec un niveau sonore maxi de 100 d(B)A. Le choix des pneumatiques est libre. Poids lourds et motos sont interdits. Sont acceptés tous les participants en possession d'un permis de conduire valide et, le cas échéant, en possession d'une licence autorisant la conduite du véhicule inscrit. Dans la mesure où le participant n'est pas lui-même propriétaire du véhicule inscrit, l'autorisation du propriétaire doit être jointe à l'inscription ou présentée au plus tard le jour de la manifestation. Le conducteur est également civilement responsable, s'agissant juridiquement d'un abandon de recours. Pour toute déclaration erronée ou manquante du participant, l'organisateur est déchargé de toute responsabilité à l'égard du propriétaire du véhicule, excepté pour atteinte à la vie ou blessures corporelles relevant d'une imprudence, d'un acte délibéré ou d'un manquement grave.

Autres dispositions

La règle veut que des **ceintures de sécurité** soient portées pendant la manifestation. Il est impératif de suivre les instructions de toutes les personnes chargées de l'organisation de la manifestation. En plus des droits de participation, chaque participant a la charge des frais d'utilisation des véhicules amenés ainsi que des frais de déplacement, de repas et d'hébergement. L'organisateur se réserve le droit d'effectuer toutes les modifications nécessaires à l'activité, en au cas de force majeure ou pour des raisons de sécurité ou d'ordonnance par des pouvoirs administratifs, ou même d'annuler la manifestation si des circonstances extraordinaires l'imposent, ceci sans assumer aucune obligation de dédommagement. Sinon, la manifestation aura lieu par n'importe quel temps, aucun remboursement des droits de participation n'aura lieu en cas de non-comparution. Le participant ainsi que les accompagnants accepte/acceptent de figurer sur les photos, enregistrements d'images et de sons durant la manifestation ainsi que l'utilisation de ces photos et vidéos sur le site internet de Pistenclub et dans le cadre de la promotion de Pistenclub, sans prétendre à rémunération.

Frais d'annulation à charge du participant:

jusqu'à 30 jours avant la date de la manifestation: 25% du total des frais d'inscription
jusqu'à 14 jours avant la date de la manifestation: 50% du total des frais d'inscription
jusqu'à 7 jours avant la date de la manifestation: 75% du total des frais d'inscription
au jour de la manifestation ou de non présentation: 100% du total des frais d'inscription

Déclaration relative à l'exclusion de la responsabilité

1) Les **participants** (comprenant ci-après les candidats, pilotes, conducteurs, coéquipiers / passagers, propriétaires / détenteurs du véhicule, aides) déclarent par la présente de manière irrévocable qu'ils participent à la manifestation à leurs propres risques et périls. Ils ont la responsabilité exclusive au niveau du droit civil et du droit pénal pour tous les dommages qu'ils occasionnent ou pour tous les dommages occasionnés au véhicule qu'ils utilisent dans la mesure où aucune exclusion de la responsabilité n'est convenue d'après cette mise en compétition ou les dispositions de la manifestation.

L'organisateur décline toute responsabilité vis-à-vis des participants pour ce qui est de dommages corporels, matériels et de dommages pécuniaires avant, pendant et après la manifestation. En remettant cette inscription, les participants renoncent sans recours aux tribunaux pour tout dommage ou accident subi en rapport avec la manifestation, pour eux-mêmes, leurs successeurs de droit et les personnes pour lesquelles il sont tenus à obligation alimentaire, à tout droit d'action ou de recours contre :

- le ou les organisateurs, y compris tous les clubs, associations et organisations s'y rattachant;
- leurs auxiliaires et instructeurs;
- les exploitants du circuit et leurs collaborateurs, y compris les postes de garde circuit et autres entreprises chargées de mission;
- les pouvoirs administratifs, services de la course et toute autre personne ayant un rapport avec l'organisation de la manifestation;
- les personnes ayant la charge de l'entretien, de la surveillance et de la construction des routes dans la mesure où des dommages seraient occasionnés par l'état des routes, y compris les accessoires, à utiliser lors de la manifestation;
- les agents et auxiliaires d'exécution de toutes les personnes, sociétés et organismes cités précédemment, sauf en cas de dommage causé intentionnellement ou par négligence grossière.

Par ailleurs, par cette déclaration, les soussignés libèrent totalement toutes les personnes précitées de toute exigence de tiers pour le cas où ceux-ci attribueraient une part de responsabilité aux personnes précitées suite à un accident ou à tout autre sinistre causé par les soussignés.

2) **La responsabilité entre participants est applicable. Il n'y a pas de renonciation à responsabilité. Les participants s'obligent à indemniser, directement ou par l'intermédiaire de leur compagnie d'assurance si toutefois cette dernière couvre le préjudice, les dégâts causés par eux durant la manifestation dans l'enceinte du terrain et/ou aux autres participants, respectivement à leurs véhicules.**

3) Chaque participant doit se charger lui-même des renoncations de responsabilité (autant que possible par écrit) en ce qui concerne des revendications telles qu'un auxiliaire pourrait en avoir envers le participant pour lequel il a été actif.

Du reste, la responsabilité de l'organisateur n'est engagée que lorsque aucune exclusion de la responsabilité n'est convenue par mise en compétition et inscription. En remettant l'inscription, chaque participant reconnaît impérativement cette exclusion de la responsabilité et les conditions de participation sans aucune restriction.

Nom de participant et accompagnant en **lettres majuscules** :

Date, **Signature** participant et accompagnant :

Date, Signature de **propriétaire** du véhicule (si divergent) :
